

Résumé de la procédure de la prime à la rénovation.

Quelque part en Wallonie...



Anne et Paul envisagent la rénovation de leur maison.

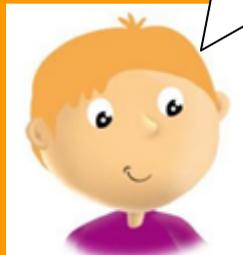
Tu t'es renseigné pour [la prime à la rénovation](#) ?



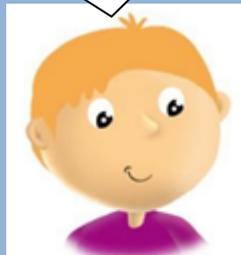
Oui, je suis passé à [Info-Conseils Logement](#). Ils m'ont tout expliqué !



Il faut d'abord envoyer un [avertissement préalable](#).



Tu reçois un [accusé de réception](#). Ensuite, [visite](#) du logement par un [estimeur](#). C'est gratuit !



L'estimeur rédige un [rapport](#) à partir duquel tu peux commencer tes travaux.



Et combien a-t-on de temps pour les réaliser ?

Deux ans



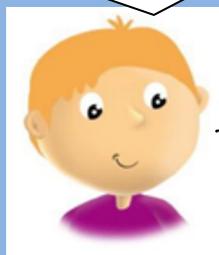
Réalisation des travaux par un entrepreneur.



Quand reçoit-on la prime ?

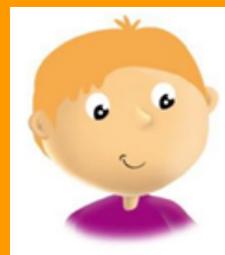


Il faut introduire [la demande](#) dans les **quatre mois** de la facture finale du dernier ouvrage repris dans le rapport de l'estimeur...



...sans oublier les [annexes](#) utiles !

Et puis, si tout est en ordre, tu reçois la prime.



Finalement, c'est une procédure simple !

